

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 02132

Numéro SIREN : 482 106 325

Nom ou dénomination : DCB CAPITAL

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/021304

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
..... **DE LYON**

Date : 21/07/2020

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2020/021304**  
n° de gestion : **2005B02132**  
n° SIREN : **482 106 325 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 21/07/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

DCB CAPITAL  
113 Chemin de Fontanières 69350 LA MULATIERE

**date de clôture : 31/12/2019**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



COPIE CERTIFIÉE CONFORME

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS DCB CAPITAL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		113 chemin de fontanières 69350 LA MOLATIERRE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 8 2 1 0 6 3 2 5 0 0 0 3 8		Néant		*	
				Exercice N clos le		31/12/2019	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé		(I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	295 400	CV		295 400
Créances rattachées à des participations		BB	16 079 509	BC	1 110 399	14 969 109	
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières*		BH	540	BI		540	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>16 375 449</b>	<b>BK</b>	<b>1 110 399</b>	<b>15 265 049</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	613 533	BY		613 533
		Autres créances (3)	BZ	693 542	CA		693 542
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	5 546 850	CG		5 546 850	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	7 686	CI		7 686	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>6 861 612</b>	<b>CK</b>		<b>6 861 612</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>23 237 061</b>	<b>IA</b>	<b>1 110 399</b>	<b>22 126 662</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Cegid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## 2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS DCB CAPITAL		Néant	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000 000 )	DA	1 000 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	100 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG	9 982 419		
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	1 266 974		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	12 349 393		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DN			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	3 400 000		
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	405		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	5 879 841		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	EW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	329 384		
	Dettes fiscales et sociales	DY	166 990		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	646		
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	9 777 268		
	Ecart de conversion passif*	(V)			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	22 126 662		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 377 268			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	405			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## 2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2020

Formulaire obligatoire (article 51 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DCB CAPITAL				Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	474 137	FI	474 137	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	474 137	FK	FL	474 137
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	474 138	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	641 287	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	48 241	
	Salaires et traitements*			FY	193 829	
	Charges sociales (10)			FZ	83 947	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	967 305	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	( 493 167)	
OPERATIONS EN SUITE	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH	1 785 645	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI	13 661	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	630 001	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	329 499	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	95 391	
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	1 054 892	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	735 399	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	279 579	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	1 014 978	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	39 913	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	1 318 730	

Cegid Group

(RÉF: NVOIS - voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

## 2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

4  
du chapitre 55 A  
 des impôts

4

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise		SAS DCB CAPITAL		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			31 661	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			11 284	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD			42 946	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			97 102	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG				
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH			97 102	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	( 54 156)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	( 2 400)	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	3 357 622	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	2 090 648	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	1 266 974	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP			
		- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			150 001	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			40 275	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	AI				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5					
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatifs A6		obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détails des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			2 800			
Autres charges			94 302			
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				31 661		
Produits des cessions d'éléments d'actif				11 145		
Autres produits				138		
(8) Détails des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : DCB CAPITAL

Les comptes ont été établis conformément au règlement ANC N° 2016-07 et mention de l'application des adaptations professionnelles (PCG art 831-1)

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 22 126 662 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 1 266 974 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/04/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

### *Règles générales*

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

### *Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### *Frais d'émission des emprunts*

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### *Produits et charges exceptionnels*

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### *Engagement de retraite*

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

## Règles et méthodes comptables

- Taux d'actualisation : 0,77 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2018

## Faits caractéristiques

### *Autres éléments significatifs*

- Le 18 octobre 2019, DCB Capital a décidé la dissolution sans liquidation de la société Calais Premier en application de l'article 1844-5 du Code Civil.

La transmission universelle du patrimoine de Calais Premier à DCB Capital a été constatée le 4 décembre 2019 (à l'issue du délai d'opposition des créanciers) avec effet rétroactif au 1er janvier 2019, sans qu'il soit besoin de procéder à des opérations de liquidation.

Le boni de fusion de cette opération s'élevant à 325 390.64€ a été comptabilisé en produits financiers.

- Dividendes reçus sur l'exercice pour un montant de 480 000 euros.

Soit 480 000 euros de la part de Financière des Confluents.

- La société Speed Way dans laquelle DCB Capital avait une participation à hauteur de 50% a été liquidée le 31 octobre 2019. Un abandon de compte courant de 94 239.97€ a été consenti.

- La société Fireworks dans laquelle DCB Capital avait une participation à hauteur de 80% a été liquidée le 15 novembre 2019.

- La société a pris une participation dans une nouvelle société M ONE à hauteur de 80%, soit pour 8 000€.

- L'emprunt figurant au passif en 2018 pour 3 400 00 € a été converti en emprunt obligataire convertible.

L'Emprunt obligataire d'une durée de 24 mois à compter de la date de souscription des obligations a été souscrit le 23 décembre 2019.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage - Installations générales, agencements				
- Participations évaluées par mise en - Autres participations	17 291 803	2 412 340	3 329 234	16 374 909
- Prêts et autres immobilisations financières	532	8		540
<b>Immobilisations financières</b>	<b>17 292 335</b>	<b>2 412 348</b>	<b>3 329 234</b>	<b>16 375 449</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>17 292 335</b>	<b>2 412 348</b>	<b>3 329 234</b>	<b>16 375 449</b>

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste Virements de l'actif circulant Acquisitions Apports Créations Réévaluations			2 412 348	2 412 348
<b>Augmentations de l'exercice</b>			<b>2 412 348</b>	<b>2 412 348</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste Virements vers l'actif circulant Cessions Scissions Mises hors service			3 329 234	3 329 234
<b>Diminutions de l'exercice</b>			<b>3 329 234</b>	<b>3 329 234</b>

## Notes sur le bilan

### Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Notes sur le bilan

## Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-Euro

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par la société

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
<b>A. RENSEIGNEMENTS DETAIL SUR CHAQUE TITRE</b>										
<b>- Filiales (détenues à + 50 %)</b>										
SNC LINUX	1	-27	80,00	1	1	1 931			-27	
SCI AIRSTREAM	1	-691	80,00	1	1	1 270			-4	
SNC BEL AIR	1	-30	80,00	1	1	30			-3	
SNC BIO SUD 3.	1	-409	80,00	1	1	418		165	-31	
SNC SOHO	1	-36	80,00	1	1	35			-33	
SNC M ONE	10		80,00	8	8	7				
SCI BUSINESS AIRPORT	1	-7	95,00	1	1	129			-4	
SCI BUSINESS CAMPUS	1	-29	80,00	1	1	922		2 289	-29	
SNC PLUG & PLAY	1	-1 916	80,00	1	1	2 961				
SNC HIGHWAY CLUB	1	81	60,00	1	1	1 545		350	4	
SNC NEW CAMPUS	1	180	80,00	1	1				180	
SNC MIX-CITE	1	-520	60,00	1	1	666		409	-248	
SNC PARK VIEW	1	280	60,00	1	1	118				
<b>- Participations (détenues entre 10 et 50% )</b>										
LA CIMENTERIE	393	-230	41,40	269	269	208		15	-60	
SCCV 174	1	-603	35,00			2 170			-46	
SNC FINANCIERE DE LYON	2	-768	40,00	1	1	11		4 528	318	
SCI TIME SQUARE	1	-1	50,00	1	1				-1	
CLUB 55	1	-14	20,00			35			-14	
SAS FINANCIERE DES CONFLU	10	2 969	48,00	5	5			116	-247	480
SAS GREEN ANGELS CAPITA	10	2 783	25,00	3	3	3 527		7 332	2 672	
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOB SUR LES AUTRES TITRES</b>										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françai										
- Autres participations étrangè										

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage - Installations générales, agencements				

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 17 394 812 Euro et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	16 079 509		16 079 509
Prêts			
Autres	540		540
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	613 533	613 533	
Autres	693 542	693 542	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 687	7 687	
<b>Total</b>	<b>17 394 812</b>	<b>1 314 762</b>	<b>16 080 049</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus s/créances rattaché	95 442
Clients - factures à établir	613 533
Charges sociales - produits à recev	524
Divers - produits à recevoir	28 885
<b>Total</b>	<b>738 385</b>

## Notes sur le bilan

## Dépréciation des actifs

## Dépréciation des immobilisations

	Montant	Valeur Retenue	Justification
Dépréciation Créance Biosud 3	375 000	42 634	
Dépréciation Créance Airstream	700 000	570 015	
Dépréciation Créance Soho	35 400		
<b>TOTAL</b>	<b>1 110 400</b>	<b>612 650</b>	

*Capitaux Propres*

## Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 1 000 000,00 Euro décomposé en 4 000 titres d'une valeur nominale de 250,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 000	250,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 000	250,00

## Notes sur le bilan

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 9 777 269 Euro et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	3 400 000		3 400 000	
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	406	406		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	199 950	199 950		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	329 384	329 384		
Dettes fiscales et sociales	166 991	166 991		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	5 680 538	5 680 538		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>9 777 269</b>	<b>6 377 269</b>	<b>3 400 000</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice :				

## Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
<b>Total</b>			

Les parts que nous détenons dans Financière des Confluents sont nanties au profit de la société NOVALI, en garantie de l'emprunt obligataire.

## Notes sur le bilan

## Charges à payer

	Montant
Honoraires E.C. fre non parvenue	9 026
Honoraires CJ non parvenues	6 811
Honoraire CAC non parvenues	4 920
intérêts courus à payer	406
Intérêts courus	11 996
Associés - intérêts courus	24 178
Dettes provis. pr congés à payer	11 927
Charges sociales s/congés à payer	6 299
<b>Total</b>	<b>75 564</b>

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	168		
Loyer constaté d avance	7 519		
<b>Total</b>	<b>7 687</b>		

## Notes sur le compte de résultat

## Chiffre d'affaires

## Charges et Produits exceptionnels

## Résultat exceptionnel

## Résultat exceptionnel

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	31 662	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	11 284	70 236
Reprises sur provisions et transferts de charge		
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>42 946</b>	<b>70 236</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	97 102	78 469
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>97 102</b>	<b>78 469</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-54 156</b>	<b>-8 233</b>

## Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	2 800	
Autres charges	94 302	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		31 662
Produits des cessions d'éléments d'actif		11 146
Autres produits		139
<b>TOTAL</b>	<b>97 102</b>	<b>42 946</b>

- Le poste Autres charges correspond à l'abandon du compte courant de la société Speed Way pour un montant de 94 240 €, société liquidée en 2019.

- Le poste Produits des cessions d'éléments d'actif correspond à la cession des titres de la société M ONE et aux titres de la société liquidée FIREWORKS.

- Le poste Autres produits pour 31 662 € correspond en partie au remboursement de cotisations d'assurance de 2017 pour 23 435 € et 2018 pour 5 450 €.

## Autres informations

### Evènements postérieurs à la clôture

Les 30 janvier et 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé a respectivement décrété que l'épidémie de coronavirus qui avait débuté en Chine en décembre 2019 était une urgence sanitaire mondiale et qu'elle était devenue une pandémie.

Dans ce contexte, de nombreux gouvernements, dont celui de la France, ont été amenés pour aider à contenir et à retarder la propagation du virus à prendre une série de mesures de confinement et de réduction de la circulation. En France, les premières mesures ont été annoncées par le Président de la République le 12 mars 2020 et renforcées par une annonce du Premier Ministre le 14 mars 2020.

Cette épidémie a, et aura, des conséquences économiques et financières lourdes pour de nombreuses entreprises, tant au niveau de leurs activités opérationnelles que de leur situation financière.

Le contexte d'épidémie mondiale entraînant une crise économique majeure constitue, au vu des principes comptables applicables en France, un évènement n'ayant pas de lien direct et prépondérant avec une situation existant à la clôture. Ainsi les états financiers de l'exercice 2019 ne doivent pas être ajustés.

La société DCB Capital met en place toutes les mesures jugées appropriées pour gérer au mieux les conséquences de cette situation au niveau économique et du droit du travail. Il n'est pas possible en l'état actuel des choses de déterminer pour l'exercice 2020 l'impact net de cette épidémie sur l'activité et les résultats de la société

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 1 personne.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	1	
Ouvriers		
<b>Total</b>	<b>2</b>	

### Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : CAUDARD-BREILLE GROUP

Forme : SAS

SIREN : 841470792

Au capital de : 45 000 000 Euro

Adresse du siège social :  
113 Chemin de Fontanières  
69350 LA MULATIERES

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

## Autres informations

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagement de non cession des parts détenus dans notre filiale la SNC Financière de Lyon	800
Engagement de non cession des parts détenus dans notre filiale la SNC Plug and Play sans	800
Engagement de non cession des parts détenus dans la filiale la SCCV Business Campus sa	800
Engagement de non cession des parts détenus dans notre filiale la SCI Airstream	800
Engagement de non cession des parts détenus dans notre filiale la SNC New Campus	800
Engagement de non cession des parts détenus dans notre filiale la SNC Park view	600
Engagement de non cession des parts détenus dans notre filiale la SNC Mix-Cité	600
Engagement de non cession des parts détenus dans notre filiale la SNC Highway Club	600
Engagement de non cession des parts détenus dans notre filiale la SCI Club 55	200
Engagement de non cession des parts détenues dans notre filiale Financières des confluent	4 800
Autres engagements donnés	10 800
<b>Total</b>	<b>10 800</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	5 000
Les participations	5 800
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

*Engagements de retraite*

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 11 236 Euro



**DCB Capital**

SASU au capital de 1 000 000 €  
113 chemin de Fontanières  
69350 La Mulatière  
482 106 325 RCS Lyon

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS GENERALES ORDINAIRES**

**DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2020**

**Sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

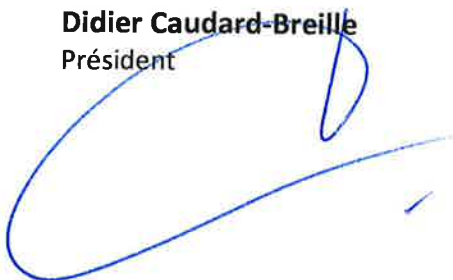
**QUATRIEME DECISION**

L'associée unique affecte le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de 1 266 974,13 € en totalité au compte « Autres réserves ».

*Cette décision a été adoptée sans réserve par l'associée unique.*

Certifié conforme

**Didier Caudard-Breille**  
Président



**SASU DCB CAPITAL**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Clotilde GEMEURE  
Expert Comptable  
Commissaire aux Comptes

Carine MONTJOUVENT  
Expert Comptable  
Commissaire aux Comptes

Alice POUSSIN  
Expert Comptable

Robert OHAYON  
Expert Comptable  
Commissaire aux Comptes

---

SOCIÉTÉ  
D'EXPERTISE COMPTABLE  
ET DE COMMISSARIAT  
AUX COMPTES

Rapport  
R. 1033 - 04/10/2019  
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE  
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Rapport  
R. 1033 - 04/10/2019  
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE  
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

**DCB CAPITAL**

30 Quai Perrache  
69002 LYON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

A l'associée

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SASU DCB CAPITAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés le Président le 20 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Clotilde DEMEURE  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes

Carine MONTJOUVENT  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes

Alice POUSSIN  
Expert-Comptable

Robert OHAYON  
Expert-Comptable  
Distributeur des Comptes

SOCIÉTÉ  
D'EXPERTISE COMPTABLE  
ET DE COMMISSARIAT  
AUX COMPTES

SOCIÉTÉ  
AUX CAPITALS EN PARTICIPATION  
DES EXPERTS-COMPTABLES  
DE LA RÉGION LYONNAISE

SOCIÉTÉ  
AUX CAPITALS EN PARTICIPATION  
DES EXPERTS-COMPTABLES  
DE LA RÉGION LYONNAISE

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'associée sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet de d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441.4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 16 juin 2020

**Le Commissaire aux Comptes  
SARL OHAYON**



**Robert OHAYON**